



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle de réunion du Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 16 septembre 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Roxanne Caron
Madame Laurence Martel	Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Romain Bergeron	Madame Huguette Tremblay

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/09-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/09-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2019/09-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 août 2019 soit accepté.

2019/09-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2019/09-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2019 (revenus : 1 566 935 \$, dépenses : 1 376 875 \$, conciliation à des fins fiscales : -42 836 \$, excédent : 147 225 \$) soit accepté.

2019/09-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 60 260,51 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 août 2019 d'une somme de 105 472,21 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 165 732,72 \$.



No de résolution
ou annotation

2019/09-07

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2019/09-08

ANNULATION DE DETTE – OMH DE RAGUENEAU (VILLA RAGUENEAU)

CONSIDÉRANT le montant de 20 000 \$ avancé à l'OMH de Ragueneau en décembre 2014 afin d'aider l'organisme à combler le manque de liquidité connu par la Villa Ragueneau (résolution n° 2014/12-14d);

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité prise en 2013 de soutenir financièrement la Villa Ragueneau (OMH de Ragueneau) pour les deux premières années d'opération (résolution n° 2013/01-24d);

CONSIDÉRANT la situation financière déficitaire de la Villa Ragueneau pour les deux premières années d'opération;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avance de 20 000 \$ remise à l'OMH de Ragueneau (Villa Ragueneau) en 2014, et considéré alors comme un prêt, soit annulée.

2019/09-09

DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 – RÉFECTION RUE DES LOISIRS

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement relatif à la demande de paiement n° 3 de les Entreprises Roland Munger inc. pour les travaux réalisés en date du 27 août 2019 d'un montant de 697 680,85 \$ (incluant les taxes et la retenue contractuelle) relativement à la réfection de la rue des Loisirs (référence : Groupe-conseil TDA – dossier 6019-1 : demande de paiement n° 3 – travaux réalisés au 27 août 2019).

2019/09-10

TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES – ORDRE DE CHANGEMENT POUR LA MONTÉE TAILLARDAT

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la réfection de diverses rues, dont la montée Taillardat, le 6 août dernier et portant le numéro AO-2019-08-01;

ATTENDU QUE le soumissionnaire retenu est Jean Fournier inc.;

ATTENDU l'ordre de changement signé par monsieur Gregory Perron émis le 12 septembre 2019 à l'effet que les quantités prévues au bordereau de soumission, soit 2 150 tonnes métriques pour l'enrobé bitumineux et 1 100 tonnes métriques pour le rechargement granulaire des accotements en MG-20b, seront insuffisantes pour l'achèvement des travaux;

ATTENDU QUE pour exécuter lesdits travaux, une quantité supplémentaire d'enrobé bitumineux, évalué à 1 270 tonnes métriques mais pouvant varier en fonction des corrections à apporter sur la chaussée à paver, sera nécessaire;

ATTENDU QUE pour exécuter lesdits travaux, une quantité supplémentaire, estimée à 1 030 tonnes métriques pour le rechargement granulaire des accotements en MG-20b, sera nécessaire;

ATTENDU QUE le coût associé au surplus en MG-20b est soumis à 31 450 \$;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le coût associé au surplus pour l'enrobé bitumineux dépendra des quantités posées;

ATTENDU QUE ce surplus n'affecte pas la validité de la soumission retenue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'accepter les coûts additionnels selon les quantités nécessaires;
2. d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à utiliser le surplus accumulé au besoin pour un maximum de 120 000 \$.

2019/09-11

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2019/09-12

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2019/09-13

PÉRIODE DE QUESTIONS

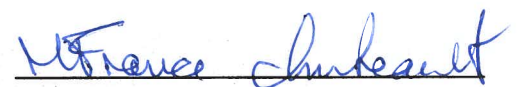
Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2019/09-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 55.


Maire


Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

